

# Bienvenue

Assemblée générale ordinaire du 25 mai 2023 à Saint-Prex

# **Introduction et souhais de bienvenue**

(Michel Buttin)

# Le mot du Syndic de Saint-Prex M. Stéphane Porzi



## Adoption de l'ordre du jour

1. Introduction et souhaits de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour et du PV de l'AG du 1<sup>er</sup> décembre 2022 à Le Vaud
3. Validation du rapport annuel présenté par le Comité
4. Élection des délégués AdCV au sein de l'EIAP
5. Information et discussion sur l'accord avec le Canton et la nouvelle péréquation (NPIV)
6. Adoption des comptes 2022
7. Divers et propositions de l'assemblée

**Adoption du procès-verbal  
de l'Assemblée générale  
du 1er décembre 2022  
à Le Vaud  
(Michel Buttin)**

# **Validation du rapport annuel 2022 présenté par le Comité (Michel Buttin)**

# Élection des délégués de l'AdCV au sein de l'EIAP (Andreas Sutter)

# **Présentation sur l'accord avec le Canton et la nouvelle péréquation (NPIV)**

(Michel Buttin, Farhad Kehtari, Loïc Hautier)

# Objectifs et rappels

## Objectifs de la présentation

- Présenter de manière globale et simplifiée l'accord, ainsi que la nouvelle péréquation intercommunale (NPIV)
- Répondre aux questions des communes membres et échanger
- Proposer aux communes qui le souhaitent des séances plus détaillées, notamment afin d'analyser les effets concrets
- Permettre aux communes membres de voter en toute connaissance de cause lors de notre AG extraordinaire du 22 juin

## Rappel des actions de l'AdCV en lien avec les finances communales

- Liberté d'action suite au refus de l'accord de 2020 et soutien à l'initiative populaire SOS Communes décidé par nos membres
- Co-organisation des Assises sur la facture sociale
- Soutien aux communes ayant fait recours contre les décomptes de la PCS
- Création et animation d'une Task Force interne NPIV
- Interventions dans les médias
- Rencontre avec la députation et des délégations du Conseil d'Etat

# Contexte de l'accord

## Contexte de l'accord institutionnel du 30 mars

- Aboutissement de l'initiative SOS Communes en juin 2021
- Annonce par le Conseil d'Etat en septembre 2022 de sa volonté d'y opposer un contre-projet global portant à la fois sur la PCS et la nouvelle péréquation intercommunale (NPIV)
- Reprise des négociations entre l'Etat et les faîtières en octobre 2022
- Six mois d'intenses négociations: 10 séances de plates-formes (politiques) et autant du groupe de travail technique
- Signature de l'accord institutionnel en date du 30 mars, puis mise en consultation le 9 mai (concrétisation de l'accord)

# **Retour sur les travaux de la Task Force interne NPIV (Farhad Kehtari)**

# Que contient l'accord?

## Que contient cet accord global?

### Principes de la NPIV

Art. 1: Péréquation intercommunale

Art. 1 et 2: Factures cantonales (financement PCS et facture policière)

Art. 3: Compensation transitoire

### Rééquilibrage financier

Art. 4: Accélération et complément (CHF 160 mios dès 2025)

Art. 5: Péréquation verticale

Art. 6: nv. répartition des augmentations de la PCS (33,3% -> 17%)

### Fiscalité

Art. 8: Voir prochain slide

### Autres éléments

Art. 7: Révision de la LC

Art. 9: Mesures transitoires

Art. 10: Réserve constitutionnelle

Art. 11: Autres engagements

## Fiscalité et imposition minimale OCDE

- Les baisses d'impôts prévues par le programme de législature touchant à l'imposition du revenu des personnes physiques n'auront pas d'effets sur les recettes communales
- Les faîtières seront consultées avant que l'Etat adopte d'éventuelles autres mesures fiscales avec des effets sur les recettes des communes
- Des discussions avec les faîtières seront ouvertes, dans le but de conclure un accord, au sujet du projet conjoint OCDE / G20 sur l'imposition minimale des entreprises

# Architecture de la nouvelle péréquation (NPIV)

## Vue d'ensemble du nouveau système

### Péréquation des ressources

Solidarité sur la base de la capacité financière

Dotation minimale

Prélèvement sur les impôts conjoncturels

### Péréquation des besoins structurels

Surface productive

Altitude et déclivité

Elèves pondérés

### Charges particulières des villes

Couche population

Compensation de la participation aux déficits des transports urbains

### Factures cantonales non péréquatives

Participation à la cohésion sociale (PCS)

Facture policière

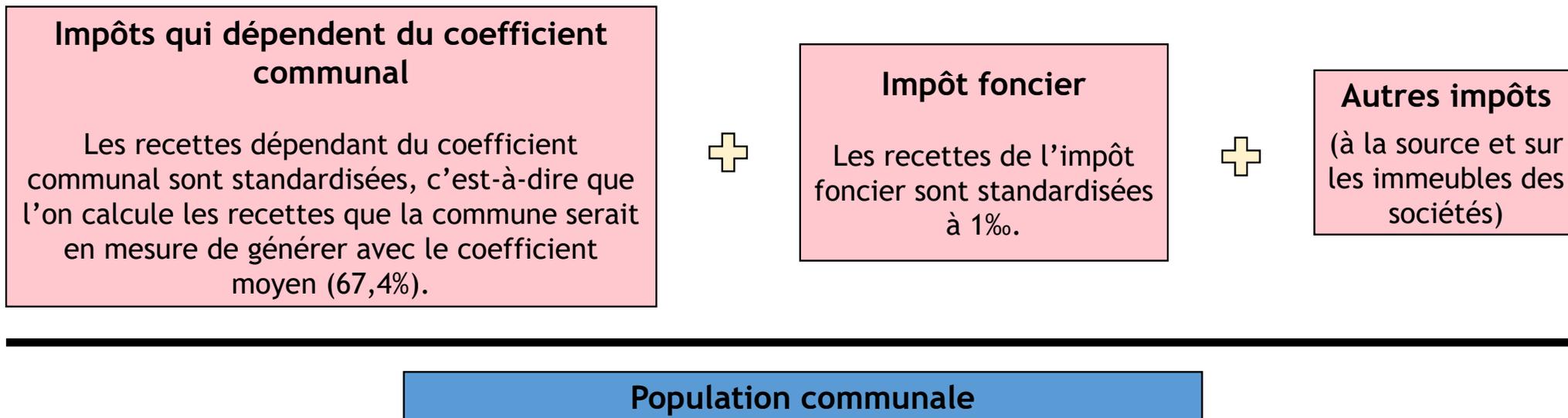
- Un système de péréquation plus simple, plus transparent, sans effets de bord, non manipulable et plus facile à piloter
- Une architecture de base qui reprend ce qui se fait dans tous les autres cantons

## Péréquation des ressources: aperçu des étapes du calcul

La péréquation des ressources (solidarité entre communes) se base sur 3 étapes:

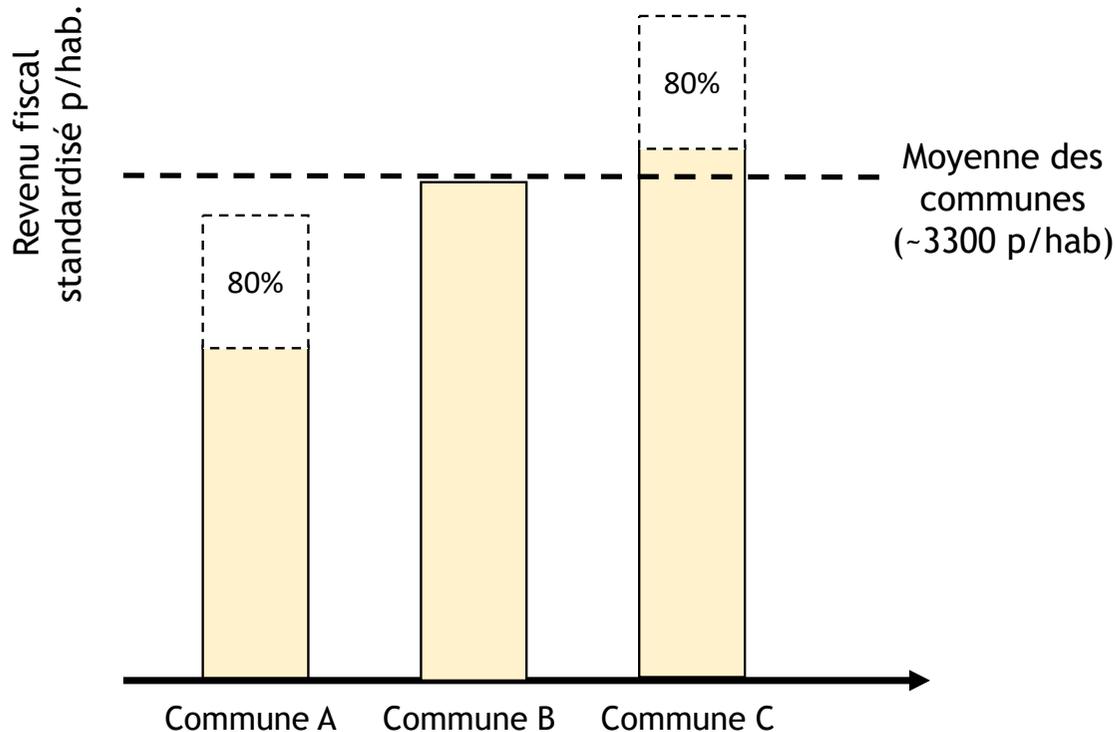
- 1) **Capacité financière:** on calcule le revenu fiscal standardisé (RFS) de la commune pour le comparer au RFS moyen de toutes les communes. Ce mécanisme permet donc de comparer la capacité financière des communes.
- 2) **Taux de solidarité:** on applique le taux de solidarité de 80% à la différence entre le RFS de la commune et la moyenne. Si elle est au-dessus, elle paie 80% de cette différence. Si elle est en-dessous, elle reçoit 80% de la différence.
- 3) **Dotations minimales:** si après cette péréquation des ressources, une commune a toujours moins de 90% de la moyenne, elle reçoit un supplément pour combler la différence (financé par l'Etat).

## Péréquation des ressources: revenu fiscal standardisé



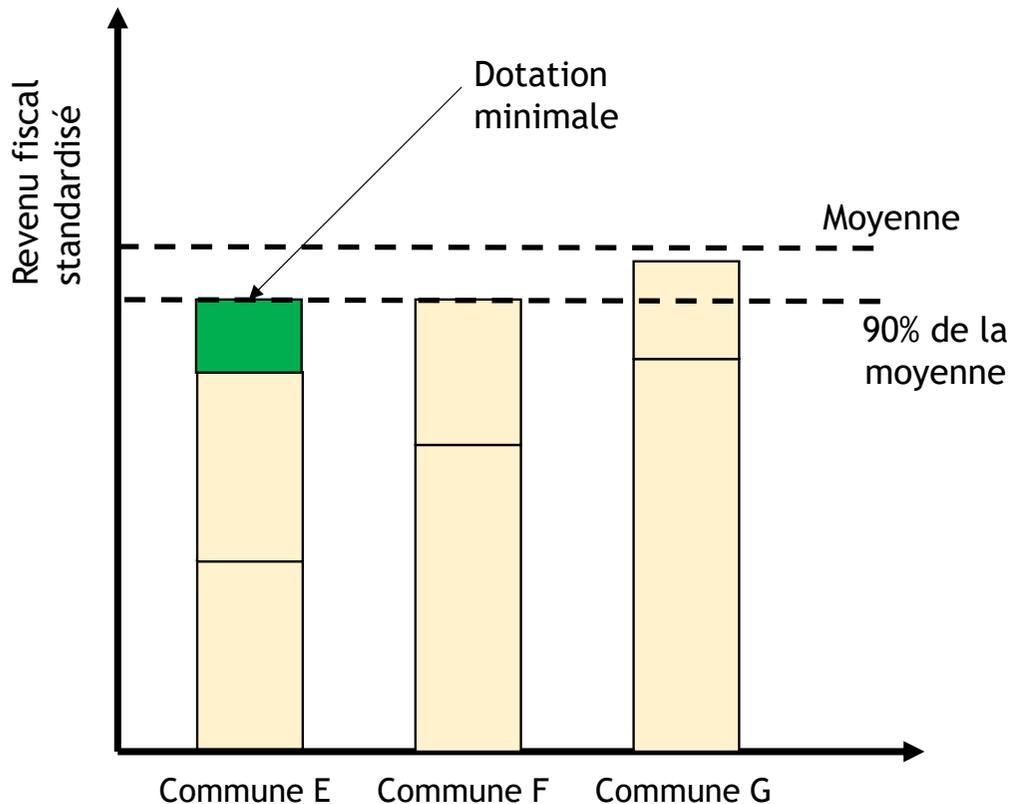
Le RFS moyen, c'est-à-dire la capacité financière moyenne, par habitant, de l'ensemble des communes est d'environ **CHF 3'300**.

## Péréquation des ressources: solidarité entre les communes



- Les communes au-dessous de la moyenne **reçoivent** 80% de leur écart à la moyenne (Commune A).
- Les communes au-dessus de la moyenne **contribuent** 80% de leur écart à la moyenne (Commune C).

## Péréquation des ressources: dotation minimale



- En faveur des communes qui n'atteignent pas 90% de la capacité financière moyenne
- Financée par la péréquation verticale

## Péréquation des ressources: exemples

Commune contributrice

Commune bénéficiaire

RFS par hab. de la commune en CHF

5'100

1'500

RFS par hab. moyen en CHF

3'300

3'300

L'écart par habitant en CHF

1'800

1'800

La commune paie/reçoit 80% de l'écart par hab.

1'440

1'440

Capacité financière par hab. après péréquation

3'660

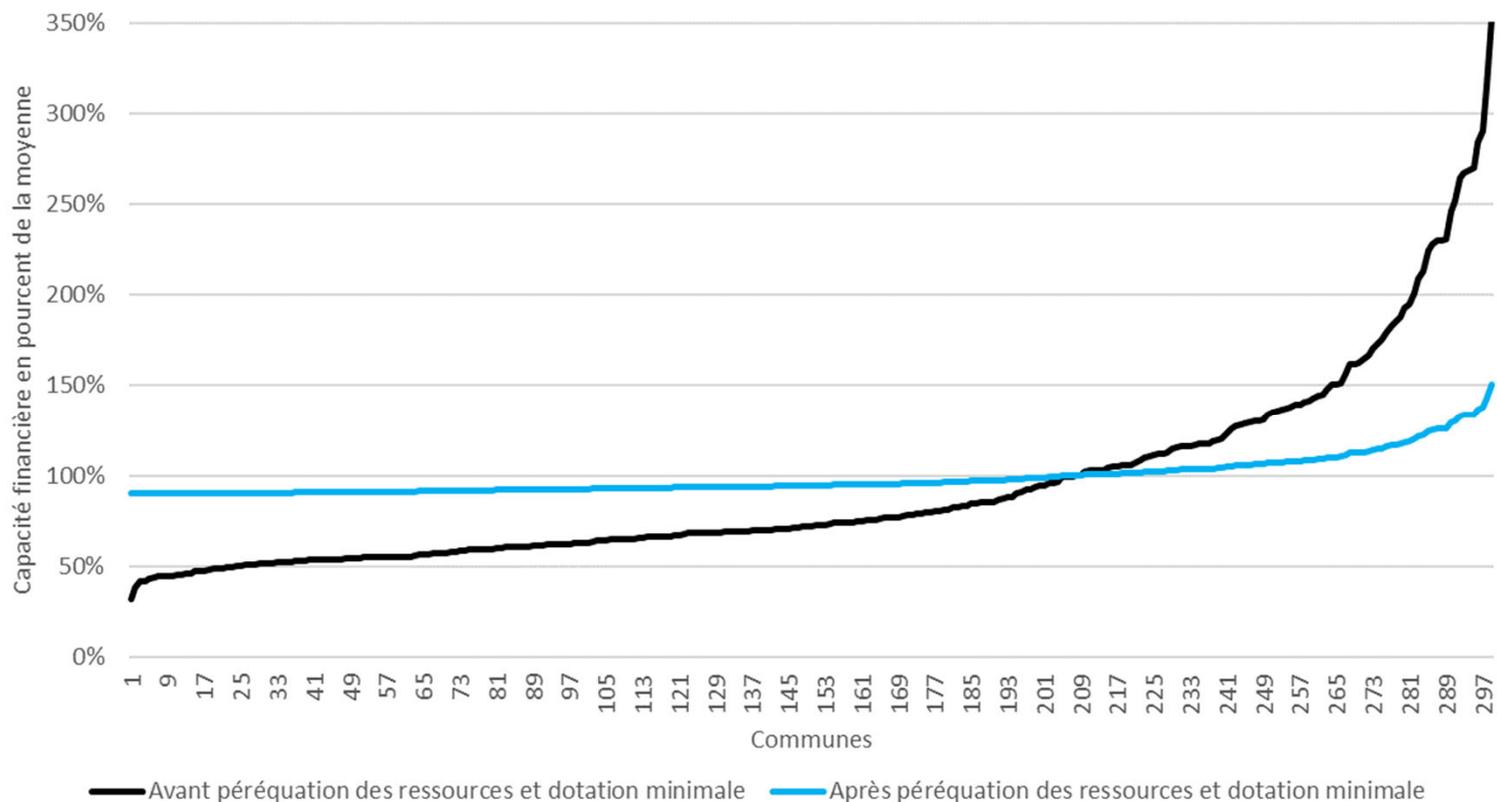
2'940

Avec 1'000 hab. la commune paie/reçoit donc:

**CHF 1'440'000**

**CHF 1'440'000**

## Effet de la péréquation des ressources



**Maintien du niveau  
de solidarité actuel  
(80% des disparités)**

**La NPIV respecte le  
classement initial des  
communes**

**Système neutre sur  
les baisses ou  
augmentations du  
coefficient communal**

## Péréquation des besoins structurels

- **But:** compenser les communes avec des surcharges liées à des facteurs sur lesquels elles n'ont **aucune prise** (facteurs structurels), sur la base d'**indicateurs objectifs et non manipulables** (≠ dépenses effectives), venant notamment de l'OFS.

### 1) Surface productive

Compensation en faveur des communes avec une surface productive (y compris forêts) par habitant supérieure à la norme

### 2) Altitude et déclivité

Compensation en faveur des communes situées en altitude, selon le % de leur territoire avec une forte déclivité

### 3) Elèves pondérés

Compensation en faveur des communes avec un nombre d'élèves « pondérés » supérieur à la norme

## Charges particulières des villes: couche population

- **But:** compenser une partie des charges assumées par les villes pour fournir des prestations qui vont aussi au bénéfice d'une population plus vaste que la leur.
- Maintien de la couche population avec des adaptations.

Jusqu'à / habitants	1'000	3'000	5'000	9'000	12'000	15'000	30'000	45'000	Au-delà
Système actuel (montant / CHF)	125	350	500	600	850	1'000	1'050		
Projet proposé (montant / CHF)	125	350		625		1'000	1'050	1'100	1'150

## Charges particulières des villes: déficits des TP urbains

- **Lignes de trafic urbain** : lignes qui bénéficient d'une subvention de l'Etat selon la loi sur la mobilité et les transports publics LTMP (même critère qu'aujourd'hui).
- **Maintien d'une compensation à 60%**: si une commune (qui a des TP urbains) participe à hauteur de CHF X au financement des déficits des lignes, elle sera compensée à hauteur de  $60\% * X$ .
- Les compensations versées seront financées par l'ensemble des communes, avec une répartition en francs par habitant.
- Pas de prise en compte péréquative pour les **transports régionaux**, car les coûts y relatifs découlent déjà d'une clé de répartition (coefficient de desserte et population).

# Factures cantonales

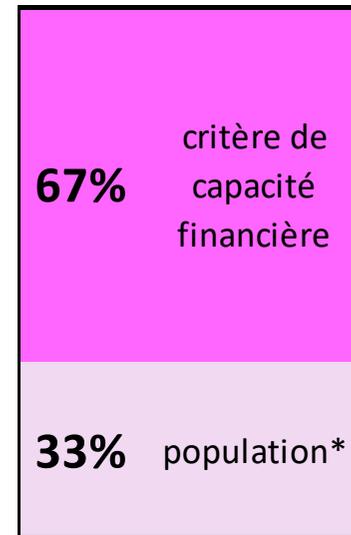
## Factures cantonales: fin de la péréquation indirecte

- Répartition des factures cantonales, à savoir la PCS et la facture policière, selon le critères de la population (en francs par habitant), et non plus selon la capacité financière (= **suppression de la péréquation dite indirecte**).
- Cette péréquation indirecte conduit aujourd'hui à de nombreuses effets pervers et distorsions du système (classement initial des communes non respecté, prélèvement supérieur aux recettes fiscales amenées par un nouveau contribuable, etc.).
- Principe du financement en francs par habitant qu'on retrouve dans tous les autres cantons.
- La solidarité est reprise par la péréquation des ressources, ce qui permet de conserver le niveau de solidarité actuel pour les communes avec une capacité financière au-dessous de la moyenne (maintien des équilibres)

## Facture policière: nouvelle clé de répartition

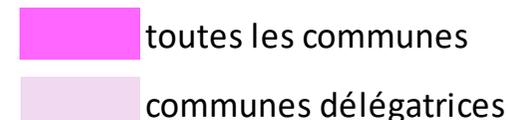
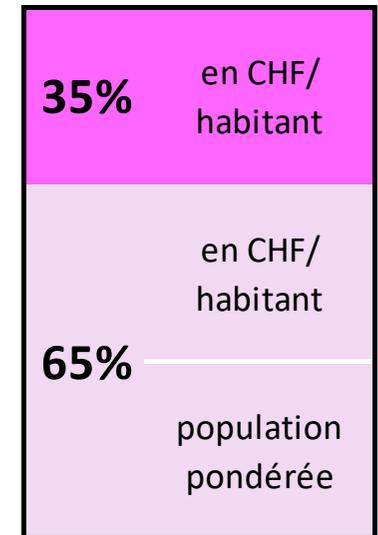
- Accord politique sur un maintien du montant actuel de la facture policière (env. CHF 70 millions, avec indexation à 1,5%)
- Socle sécuritaire commun financé par toutes les communes en francs par habitant (35%), qui correspond aux prestations de la PolCant en faveur de toutes les communes
- Solde (65%) à charge des communes délégatrices, avec une répartition basée à la fois sur la population et sur la population pondérée (50/50)
- Meilleure adéquation entre le coût des prestations fournies aux délégatrices et la répartition de la facture policière

2022



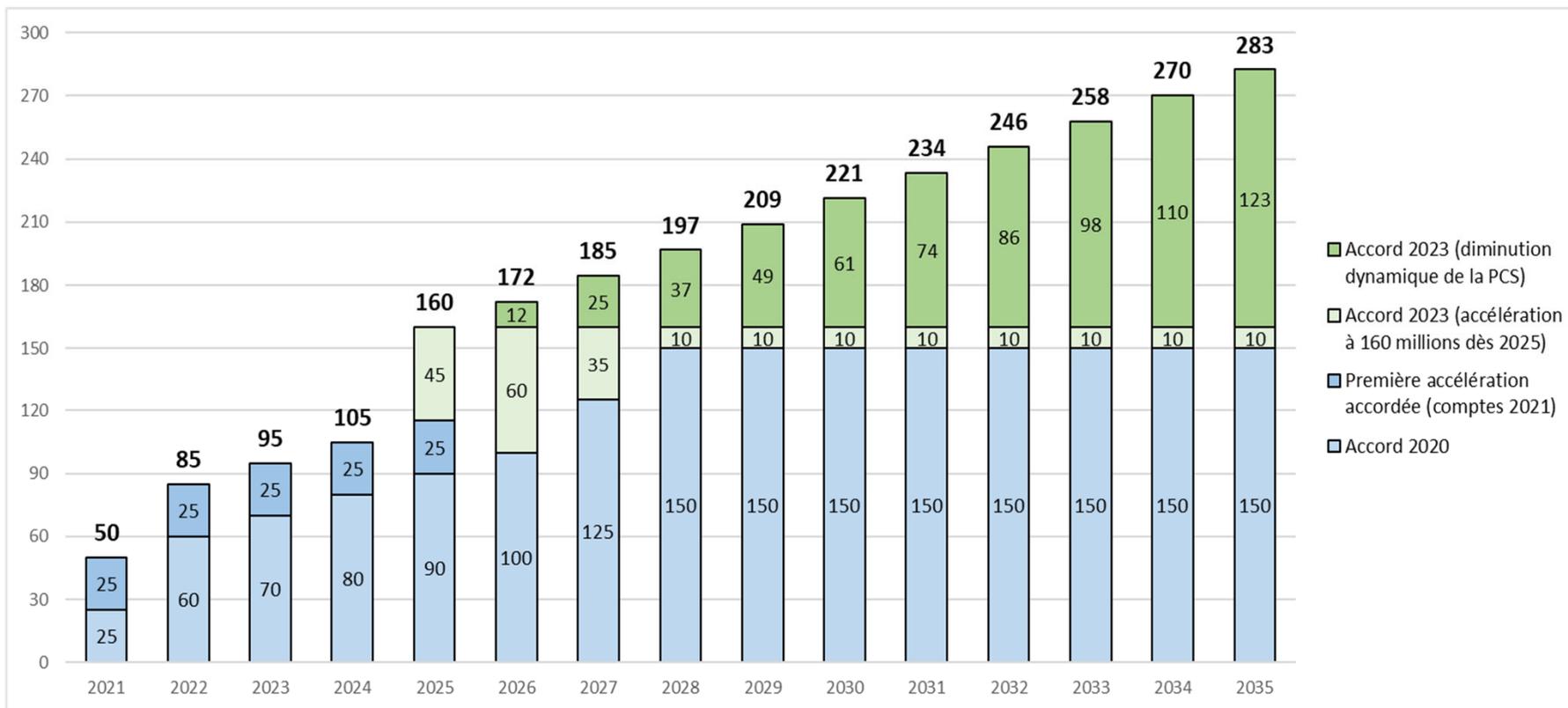
\*avec plafond basé sur la capacité financière

A partir de 2025

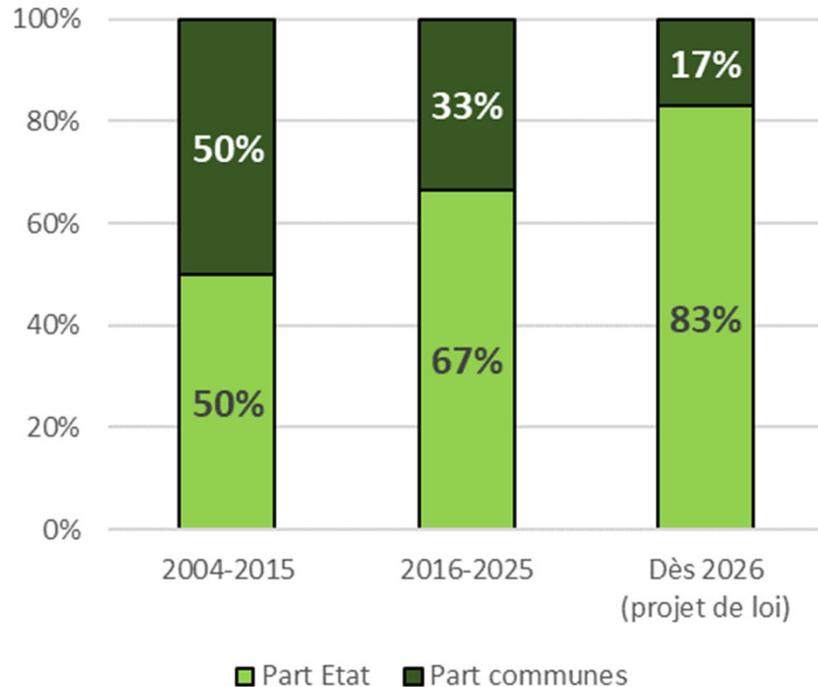


# Rééquilibrage financier

## Rééquilibrage financier en faveur des communes



## Réduction de la participation des communes à l'augmentation des dépenses sociales dès 2026



Répartition d'une augmentation des dépenses sociales de CHF 75 millions (4,5%)

	Etat	Communes
2004-2015	37.5	37.5
2016-2025	50	25
Dès 2026	62.25	12.75

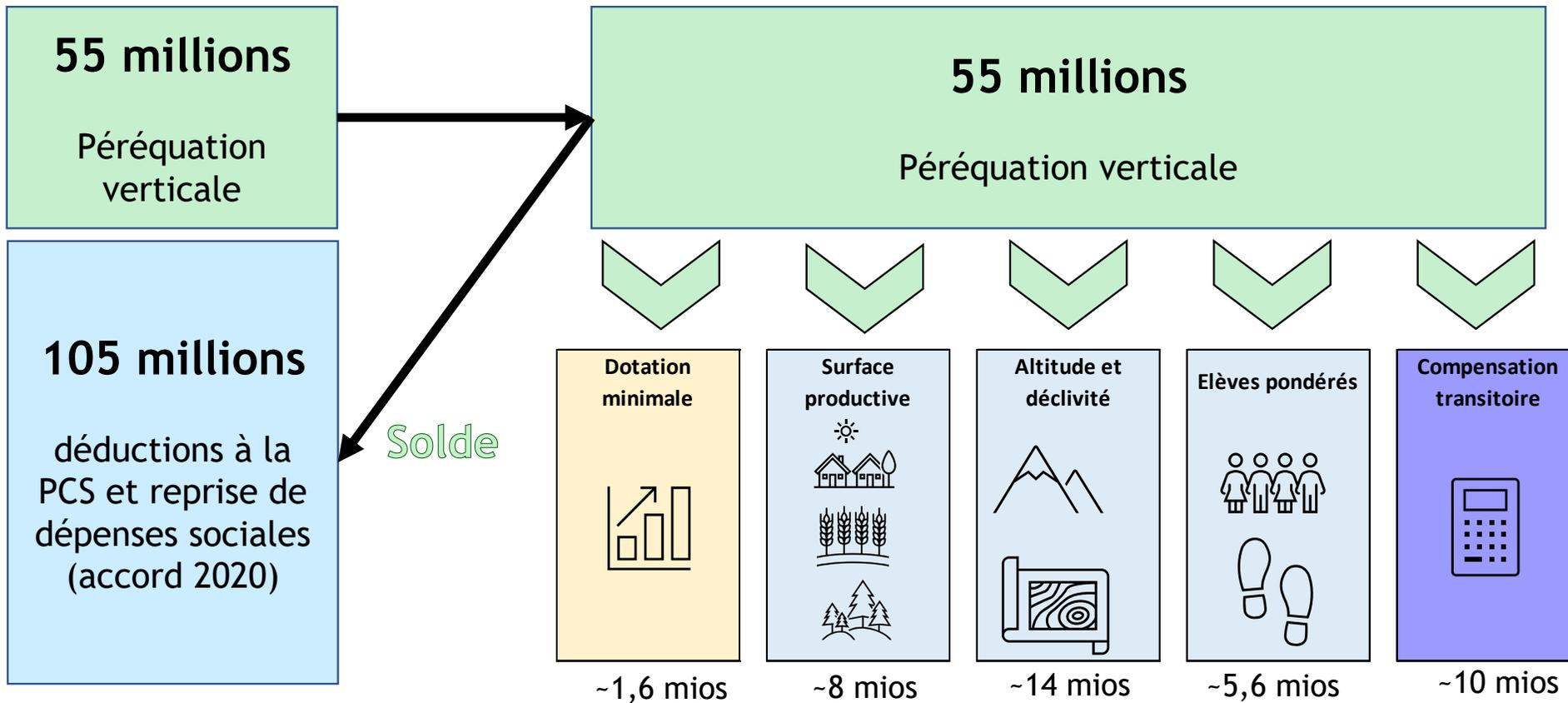
} -12.25

=

**A moyen terme, retour au « un tiers, deux tiers »**

## Allocation d'une partie du rééquilibrage à la péréquation verticale

CHF 160 millions prévu dès 2025



# Bilan global NPIV

# Bilan global - Comparaison 2024-2025

## Bilan global NPIV

NB : ce bilan global ne contient pas encore certaines données relatives à 2022. Il sera mis à jour lors de la présentation au Grand Conseil. Toutefois, on peut s'attendre à des changements marginaux entre ce bilan provisoire et le bilan définitif. Les montants négatifs sont à recevoir tandis que les montants positifs sont à verser.

OF5	Communes	Population	Taux
5621	Aclens	557	62.0
5742	Agiez	381	76.0
5401	Aigle	10'943	66.0
5851	Allaman	420	65.0
5701	Arnex-sur-Nyon	240	70.0
5743	Arnex-sur-Orbe	692	71.0
5702	Arzier-Le Muids	2'955	64.0
5511	Assens	1'669	70.0
5422	Aubonne	3'794	70.0
5451	Avenches	4'699	66.5
5744	Ballaigues	1'152	65.0
5423	Ballens	590	73.0
5703	Bassins	1'478	72.5
5745	Baulmes	1'132	76.5
5746	Bavois	1'009	72.0
5704	Begnins	1'939	62.5
5581	Belmont-sur-Lausanne	3'838	72.0
5902	Belmont-sur-Yverdon	434	70.0
5512	Bercher	1'359	79.0
5424	Berolle	305	75.5
5471	Bettens	650	70.0

### Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV)

Péréquation intercommunale			Factures cantonales		A
Péréquation des ressources	Besoins structurels	Charges des villes	PCS	Police	Total NPIV
680'368	0	302'604	500'685	80'209	1'563'865
-582'211	-48'290	206'987	342'479	54'864	-26'170
-13'740'889	0	486'399	9'836'615	327'225	-3'090'650
429'582	0	228'175	377'536	60'480	1'095'773
231'722	-2'127	130'386	215'735	34'560	610'276
-814'979	-22'078	375'946	622'036	99'649	260'573
2'592'464	-716'393	1'150'707	2'656'237	473'350	6'156'364
-615'425	0	751'137	1'500'257	256'704	1'892'674
6'886'742	0	1'185'697	3'410'410	624'405	12'107'255
-5'002'733	0	996'113	4'223'911	787'936	1'005'226
230'752	-157'105	590'502	1'035'528	169'608	1'869'283
-616'048	-44'103	320'532	530'348	84'961	275'690
-378'424	-269'266	691'792	1'328'568	224'527	1'597'197
-1'548'087	-139'539	584'288	1'017'550	166'238	80'449
-1'120'546	-13'132	546'071	906'986	145'517	464'895
2'791'492	0	835'028	1'742'959	302'190	5'671'669
2'439'853	0	320'111	3'449'962	114'766	6'324'692
-540'628	-31'947	235'781	390'121	62'496	115'823
-1'474'986	-25'854	654'818	1'221'599	204'480	580'057
-265'340	-132'537	165'699	274'163	43'920	85'905
-569'885	-40'922	353'128	584'282	93'601	420'203

### Système de péréquation actuel

(données 2022 avec dépenses thématiques lissées)

Péréquation directe		PCS	Police	B
Péréquation directe	PCS	Police	Total actuel	
670'527	821'523	95'571	1'587'621	
-128'109	106'319	27'032	5'242	
-8'152'835	4'779'382	344'599	-3'028'854	
400'755	644'978	66'066	1'111'798	
215'157	376'763	36'624	628'544	
-111'892	315'256	58'980	262'344	
2'444'285	3'710'849	483'636	6'638'771	
644'968	1'007'812	219'068	1'871'847	
4'374'505	7'270'397	686'742	12'331'644	
-1'986'863	2'263'186	418'122	694'445	
436'448	1'207'489	165'521	1'809'458	
-72'409	310'613	52'623	290'827	
606'995	1'001'683	197'915	1'806'594	
-642'429	459'426	83'696	-99'307	
-194'791	470'957	87'616	363'782	
1'988'459	3'380'608	324'811	5'693'878	
2'232'488	4'106'571	273'345	6'612'405	
-34'270	179'909	35'781	181'420	
-280'974	583'326	123'484	425'836	
13'932	158'104	31'093	203'130	
173'622	302'641	67'885	544'148	

NB : les communes désavantagées bénéficieront d'une compensation transitoire (100% en 2025 et 2026, 75% en 2027, 50% en 2028 et 25% en 2029)

### Effets globaux avant compensation

Nombre des désavantagées	67
Population désavantagée	199'769
Montant à compenser	9'907'928

Différence (A - B)	En % de la capacité financière moyenne	En francs par habitant
-23'757	-1%	-43
-31'412	-3%	-82
-61'796	0%	-6
-16'025	-1%	-38
-18'268	-2%	-76
-1'771	0%	-3
-482'406	-5%	-163
20'826	0%	12
-224'389	-2%	-59
310'781	2%	66
59'826	2%	52
-15'137	-1%	-26
-209'397	-4%	-142
179'756	5%	159
101'113	3%	100
-22'209	0%	-11
-287'713	-2%	-75
-65'597	-5%	-151
154'221	3%	113
-117'225	-12%	-384
-123'945	-6%	-191

Voir section 6.4. du rapport explicatif

Changement dynamique PCS (par an)
-15'394
160
-14'150
-8'602
-4'405
-1'471
-70'717
-19'693
-126'680
-16'122
-15'756
-1'784
-18'224
-39
-2'953
-50'174
-86'663
-753
-5'150
-1'734
-4'149

## Communes avantagées et désavantagées

- 230 communes avantagées (630'000 habitants) c'est-à-dire plus des trois-quarts des communes et de la population vaudoise
- Majorité de communes avantagées dans toutes les catégories, car résolution des effets pervers et pas de changement des équilibres
- Maintien des équilibres globaux
- Compensation transitoire entre 2025 et 2029 pour les communes désavantagées calculée selon le bilan global 2022 définitif
- 5 ans pour bénéficier de la nouvelle dynamique de la PCS (17%)

2025	2026	2027	2028	2029
Compensation à 100%	Compensation à 100%	Compensation à 75%	Compensation à 50%	Compensation à 25%

# Résumé

## Un accord qui répond à des demandes historiques de l'AdCV

Globalement, l'accord consacre certaines demandes historiques de l'AdCV:

- **Suppression de la péréquation indirecte:** répartition de la PCS et facture policière en francs par habitant (et non plus selon la capacité financière)
- Péréquation intercommunale entièrement renouvelée avec **une péréquation des ressources sans effets pervers** et une péréquation des besoins non manipulable
- Accélération et renforcement du rééquilibrage financier en faveur des communes prévu par l'accord de 2020
- Diminution significative de la progression de la PCS à charge des communes

# Conclusion du Président et retour sur les négociations

**Merci pour votre attention**

**Nous ouvrons la discussion et  
répondons avec plaisir à vos  
questions**

# **Adoption des comptes 2022 de l'AdCV (Pierre Stampfli)**

## Comptes de résultat 2022

### Détail des comptes 2022

(en francs suisses)

#### Total des charges

#### Charges de prestations

	2022	Budget 2022	Comptes 2021
<b>Total des charges</b>	<b>405 890.54</b>	<b>332 843.00</b>	<b>347 415.62</b>
<b>Charges de prestations</b>	<b>135 694.94</b>	<b>73 150.00</b>	<b>99 567.01</b>
Assemblée générale	397.50	250.00	132.00
Comité et bureau, forfaits	5 622.26	5 000.00	6 718.63
Bureau	14 281.43	6 600.00	5 354.77
Comité	23 049.99	17 400.00	16 661.21
Commissions internes et externes		500.00	
Commissions "Task Force - FS, péréquation"	32 227.04	3 000.00	5 412.98
Commissions "Aménagement du territoire"	1 305.27	2 400.00	945.00
Commissions "Scolaire, parascolaire"	3 123.90	2 500.00	2 241.00
Commissions "Communication"	1 317.00		
Commissions "Police, sécurité"	2 349.96	2 300.00	1 634.60
Commissions "Social"	7 808.02	4 600.00	7 472.80
Commissions "GT AdCV"	232.65		
Commissions "Divers"	19 942.10	3 600.00	11 240.02
Prestations de tiers hors commissions	993.90	4 000.00	3 975.60
Formations données par l'AdCV		1 000.00	
Manifestations		20 000.00	
Détail : 20 ans - 10.09.22 / Rencontre - 08.10.21	22 873.92		33 193.20
Initiative SOS Communes	170.00		4 585.20

## Comptes de résultat 2022

### Détail des comptes 2022

(en francs suisses)

#### Total des charges

#### Charges de personnel

Charges salariales

Charges sociales

Autres charges de personnel

Prestations de tiers

#### Autres charges d'exploitation

Charges de locaux

Assurances-choses, droits, taxes, autorisations

Charges d'administration et d'informatique

Charges de publicité

Autres charges d'exploitation

#### Autres éléments

Charges et produits financiers

Résultats exceptionnels et hors exploitation

Amortissements et corrections de la valeur des immobilisations

	2022	Budget 2022	Comptes 2021
<b>Total des charges</b>	<b>405 890.54</b>	<b>332 843.00</b>	<b>347 415.62</b>
<b>Charges de personnel</b>	<b>241 327.31</b>	<b>232 543.00</b>	<b>219 795.16</b>
Charges salariales	187 930.06	181 000.00	169 995.45
Charges sociales	52 010.50	49 293.00	48 662.86
Autres charges de personnel	1 386.75	2 250.00	1 136.85
Prestations de tiers			
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>28 218.64</b>	<b>26 300.00</b>	<b>25 879.75</b>
Charges de locaux	13 300.00	13 300.00	13 300.00
Assurances-choses, droits, taxes, autorisations	705.00	900.00	713.10
Charges d'administration et d'informatique	12 603.65	8 100.00	5 097.88
Charges de publicité	1 504.89	3 500.00	6 710.47
Autres charges d'exploitation	105.10	500.00	58.30
<b>Autres éléments</b>	<b>649.65</b>	<b>850.00</b>	<b>2 173.70</b>
Charges et produits financiers	349.65	350.00	303.55
Résultats exceptionnels et hors exploitation		500.00	1 370.15
Amortissements et corrections de la valeur des immobilisations	300.00		500.00

## Comptes de résultat 2022

### Détail des comptes 2022

(en francs suisses)

#### Total des produits

Participation des communes

Formations données par l'AdCV

Remboursement de tiers

Sponsors

#### Bénéfice / perte de l'exercice

	2022	Budget 2022	Comptes 2021
<b>Total des produits</b>	<b>343 166.95</b>	<b>315 000.00</b>	<b>336 768.60</b>
Participation des communes	291 392.80	299 000.00	313 407.20
Formations données par l'AdCV	810.00	500.00	800.00
Remboursement de tiers	21 014.15	15 500.00	22 561.40
Sponsors	29 950.00		
<b>Bénéfice / perte de l'exercice</b>	<b>-62 723.59</b>	<b>-19 943.00</b>	<b>-10 647.02</b>

## Bilan 2022

Actifs	2022	2021
<b>Actifs circulants</b>		
Trésorerie	73 678.52	144 630.71
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services		
Autres créances à court terme		
Actifs de régularisation (actifs transitoires)	21 530.50	21 041.85
<b>Total actifs circulants</b>	<b>95 209.02</b>	<b>165 672.56</b>
Immobilisation corporelle (machines, appareils, mobilier et installations)	401.00	701.00
<b>Total actifs immobilisés</b>	<b>401.00</b>	<b>701.00</b>
<b>Total actifs</b>	<b>95 610.02</b>	<b>166 373.56</b>

## Bilan 2022

Passifs	2022	2021
<b>Capitaux étrangers à court terme</b>		
Autres dettes à court terme		
Passifs de régularisation (passifs transitoires) et provisions à court terme	13 782.65	21 822.60
<b>Total capitaux étrangers à court terme</b>	<b>13 782.65</b>	<b>21 822.60</b>
<b>Total capitaux étrangers</b>	<b>13 782.65</b>	<b>21 822.60</b>

## Bilan 2022

Passifs	2022	2021
<b>Capitaux propres (personnes morales)</b>		
Capital social (capital-actions, capital de fondation, capital propre)		
Capital	22 694.22	33 341.24
Réserve	96 856.74	96 856.74
Réserve Actions spéciales	25 000.00	25 000.00
Bénéfice ou perte reporté		
Bénéfice ou perte de l'exercice	-62 723.59	-10 647.02
<b>Total capitaux propres</b>	<b>81 827.37</b>	<b>144 550.96</b>
<b>Total passifs</b>	<b>95 610.02</b>	<b>166 373.56</b>

# Comptes 2022 de l'AdCV

## Rapport des vérificateurs

# Adoption des comptes 2022 de l'AdCV

## Décharge au Comité et aux vérificateurs

## Nomination des vérificateurs des comptes 2023

Article 16 des Statuts de l'AdCV:

- La Commission de vérification des comptes est composée de 3 membres de communes différentes
- Ils sont élus pour 1 an, s'organisent entre eux et ne sont pas immédiatement rééligibles.
- Ils déposent leur rapport auprès du secrétariat général 15 jours avant l'Assemblée générale ordinaire.

→ **Nomination des vérificateurs selon tournus: Daillens, Denens, Dully**

# Divers et propositions de l'Assemblée

## Prochains événements et AG

- **22 juin 2023 à 18h30 : AG extraordinaire à Eysins**
  - Vote sur l'accord NPIV
  - Vote sur la convention Cybersécurité (information à suivre)
- 7 septembre 2023 : Rencontre de l'AdCV à Mont-sur-Rolle
- 30 novembre 2023 : AG ordinaire à Givrins